

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix avril deux mil quatorze s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBEY, Alain LEPOUZE, Fabrice DAUBIER, Elodie GUERIN, Virginie HENNEBELLE, Gilles LENFANT, Xavier LEPOUZE, Cécile LEVEAUVRE, Delphine MAUGUEN, Hélène PENNEL, Sandra SCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents excusés :

Muriel MENIER donne pouvoir à Elodie GUERIN

Daniel MOULIN donne pouvoir à Xavier LEPOUZE

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame PERRET-GENTIL Christelle a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

• **Indemnités du trésorier**

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que les conditions d'attribution des indemnités allouées aux comptables publics exerçant les fonctions de receveurs des communes et établissements publics pour leurs prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ont été fixées par arrêtés interministériels rappelés ci-dessus, publiés au Journal Officiel du 17 décembre 1983.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De demander le concours de Monsieur Roland RICA receveur municipal pour assurer les prestations susmentionnées,
- De prendre acte de l'acceptation de Monsieur Roland RICA,
- D'attribuer à Monsieur Roland RICA, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur, les bases de calcul ayant été définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- De lui accorder également, en conformité avec les textes fondateurs rappelés ci-dessus, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant fixé par la réglementation en vigueur,
- D'inscrire les crédits au budget de l'exercice en cours,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

• **Autorisation de poursuite**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une autorisation permanente de poursuite au comptable quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites.

• **Vote du taux des Taxes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des taxes comme suit:

- TAXE D'HABITATION : **13,25 %**
- FONCIER BATI : **23 ,75 %**
- FONCIER NON BATI : **40,25 %**

• **Affectation du résultat 2013**

Le Conseil Municipal, constate que le compte administratif 2013 présente un résultat excédentaire cumulé en section de Fonctionnement de **128 319.05 €**, ainsi qu'un résultat excédentaire cumulé en section d'Investissement de **41 850.94 €**, ces sommes seront reportées au budget primitif 2014.

- **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité le montant des subventions pour les associations de la commune :

- CCAS	3 500 €
- DETENTE ET LOISIRS	500 €
- MISEREY TONIC	400 €
- MISEREY SPORTS	750 €
- ASSOCIATION CHASSEURS	200 €

Et pour les associations hors-commune :

- CFA Val de Reuil	60 €
- PAPILLONS BLANCS	60 €
- BTP CFA	30 €

- **Désignation des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). La Présidence sera assurée par : M. Hervé GILLES.

Membres du conseil municipal

Mme Viviane BERTOUT-BARBEY
Mme Sandra SCHMITT
Mme Muriel MENIER
Mme Virginie HENNEBELLE

Membres extérieurs

M. Dominique LONNEVILLE
Mme Nathalie GARCIA-HONORATO
M. André ALOIZOS
Mme Yvette BERTOUT

PREPARATION DU BUDGET

Viviane BERTOUT-BARBEY a présenté une proposition pour le Budget Primitif 2014 qui doit être modifié pour quelques articles, afin d'être soumis au vote du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 Mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h au cimetière du bois des Mares, suivie d'un pot offert à la mairie.

Grand Evreux Agglomération

M. Guy LEFRANC est élu Président du Grand Evreux Agglomération. En plus du délégué communautaire, 3 membres du Conseil Municipal peuvent être nommés pour assister aux commissions.

Commissions Communales

Les commissions « bâtiments communaux / cimetière / matériel » et « voirie / eau / eaux pluviales » doivent se réunir pour évoquer les différentes missions et orientations de leur commission.

La séance est levée à 21h45.

Prochain conseil municipal le mercredi 23 avril 2014 à 19h00.